

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT**

**Procès-verbal de la séance spéciale du Conseil de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le lundi 4 avril 2005 à 19h00, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de monsieur le Maire, Michel Tartre.**

Étaient présents: monsieur le maire, Michel Tartre, mesdames les conseillères, Linda McGrail et Gisèle Péladeau, messieurs les conseillers, Jacques Montesano, Daniel Lauzon et Serge Roy.

Également présents, monsieur Armand Comeau, directeur général, Me Jacques Robichaud, greffier.

Absent : Jacques Sirois

\*\*\*\*\*  
Chacun des membres du Conseil présents reconnaît que l'avis de convocation a été signifié par le greffier le 31 mars 2005, à tous les membres du Conseil.

\*\*\*\*\*

**2005-04-77      APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

**2005-04-78      MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2005-03-74 - ATTESTATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS – TRAVAUX DE LA RUE DE L'ARCHE**

Considérant que la Ville a présenté au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une demande d'autorisation pour les projets d'aqueduc et d'égouts relatifs au prolongement de la rue de l'Arche;

Considérant que ces travaux de prolongement de la rue de l'Arche concernent uniquement six terrains;

Considérant que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs exige que la Ville s'engage à prévoir, pour tout développement futur situé dans le bassin versant de la Baie Madore, des mesures ou des structures adéquates pour le contrôle des eaux pluviales qui se déverseront dans la baie;

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot a toujours respecté les normes environnementales en vigueur.

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot s'engage, dès que des développements futurs pouvant affecter les émissaires de la Baie Madore seront connus, à prendre avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs tous les engagements exigés, nécessaires et pertinents.

La présente remplace et annule la résolution numéro 2005-03-74.

ADOPTÉE

2005-04-79     **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu de lever la séance à 19h07.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Michel Tartre  
Maire

\_\_\_\_\_  
Me Jacques Robichaud  
Greffier

/vc

\*\*\*\*\*

